COMPTE RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 29/02/2024

CONVOCATION

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois février, Jean Claude COURNEIL, Maire de LÉZAT-sur-LÈZE a convoqué le Conseil Municipal le vingt-neuf février deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures trente, dans la salle du conseil municipal.

LE MAIRE,

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur le Maire, Jean Claude COURNEIL.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : **19**

PRESENTS : 17 : COURNEIL Jean Claude – GRANDET Véronique – LLUIS Claude – BLANDINIERES Lydia (arrivée à 18h44) – LABORDE Jean - SACILOTTO Claudine - COUTARD Jean Louis - DEDIEU Alain - PEZE Alain - CARRIERE Ghislaine – SOULA David – ETCHEMENDIGARAY Xavier – VELOSO Angélina - ARABEYRE Josiane – REDINI Serge – CASTAGNE Dominique - GILAMA Marie.
ABSENT EXCUSÉ : 0
ABSENTS : 0
PROCURATION : 2 : FOCHESATO Marie à CARRIERE Ghislaine - PARROT Silvana à GRANDET Véronique.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Claude COURNEIL, Maire en exercice, qui procède à l'appel nominal des membres du conseil.

Véronique GRANDET et Claude LLUIS sont désignés comme secrétaires de séance.

Les délibérations ci-dessous ont été adoptées :

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

1-Approbation du compte rendu de la séance du 15/01/2024.
2-Ouverture de crédits budgétaires pour l'année 2024.
3-Modification du plan de financement de la demande de subventions pour la réalisation des travaux de réaménagement du restaurant scolaire.
4-Plan de financement de la demande de subventions pour la réalisation des travaux de réfection de la piste d'athlétisme.
5-Plan de financement de la demande de subventions pour la réalisation de la nouvelle mission de l'entreprise EODD sur le site de la friche SCE.
6-Autorisation et proposition d'augmentation des charges pour les locataires des locaux professionnels au centre de soins du Biac.
7-Autorisation de versement d'une participation financière pour la scolarité d'un enfant de la commune, hospitalisé au CH-G. MARCHANT de Toulouse.
8-Informations diverses

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/01/2024

M. le Maire demande au conseil municipal s'il y a des remarques par rapport au compte rendu de la séance du 15 janvier 2024, transmis par mail à tous les élus.

Le compte rendu est voté : **POUR 18**

M. le Maire demande aux conseillers municipaux présents de signer le feuillet de clôture de la séance du 15 janvier 2024.

2 – OUVERTURE DE CREDITS BUDGETAIRES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le vote du budget interviendra en avril 2024 à la suite de la réception des montants des différentes dotations.

Monsieur le Maire explique qu'en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales jusqu'à l'adoption du budget primitif, le Maire a la possibilité, sur autorisation du Conseil Municipal, d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement. Cela peut se faire dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

M. le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a des questions.

Monsieur le Maire ajoute que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2024 lors de son adoption.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

- Autorise Monsieur le Maire à ouvrir les crédits budgétaires nécessaires pour mandater des dépenses d'investissement.
- Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption.

M. le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a des questions.

VOTE : POUR : 18

3 – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE LA DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que lors de la séance plénière du 3 juillet 2023, les services du FDAL ont décidé d'accompagner la commune pour le projet d'aménagement d'un bâtiment existant en restaurant scolaire.

Monsieur le Maire précise que selon le montant total de notre dossier, soit 502 000 € HT de travaux et afin de soutenir au mieux notre projet, les services du FDAL ont décidé de composer cette aide en 2 tranches :

- une 1ère tranche sur une assiette éligible de 251 000 € qui a été prise en compte dans le cadre du FDAL 2023 pour une subvention accordée de 25 000 €. Il informe que la subvention a été notifiée et perçue en novembre 2023.
- une aide correspondant à une 2ème tranche d'une assiette éligible de 251 000 €, aussi, doit être accordée dans le cadre du FDAL 2024.

Monsieur le Maire ajoute que pour pouvoir déposer le dossier sur le site du FDAL pour l'année 2024, il est nécessaire de modifier le plan de financement initial pour qu'il soit cohérent avec la notification de la subvention.

Monsieur le Maire propose le plan de financement avec les modifications suivantes :

PLAN DE FINANCEMENT	
Etat DSIL	251 000,00 €
Région	100 400,00 €
Département – **FDAL 2023 – notifiée et perçue**	**25 000,00 €**
Département – **FDAL 2024**	**25 200,00 €**
Autofinancement	100 400,00 €
TOTAL HT	**502 000,00 €**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de l'adopter.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Accepte** la modification du plan de financement ci-dessus ;
- **Charge** monsieur le Maire de compléter les dossiers de demandes de subventions auprès des services du FDAL ;
- **Autorise** monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour mener à bien ce projet

VOTE : POUR : 19

4 – PLAN DE FINANCEMENT DE LA DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE REFECTION DE LA PISTE D'ATHLÉTISME

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la piste d'athlétisme située dans le complexe sportif du site du BIAC, où se situent la majorité des équipements publics scolaires et périscolaires, se trouve dans un état de détérioration avancée.

Monsieur le Maire ajoute que l'objectif de ces travaux est de rénover la piste existante pour offrir, aux écoliers et aux collégiens, mais également à l'ensemble des lézatois, un équipement de qualité pour effectuer les activités sportives, sur un équipement libre d'accès.

Monsieur le Maire informe que le montant du devis s'élève à 25 540,00 € HT, soit 30 648,00 € TTC et que ces travaux vont faire l'objet d'une demande de subventions auprès de plusieurs financeurs.

Afin de compléter les dossiers de demandes de subventions, la commune doit fournir un plan de financement. Pour cela, Monsieur le Maire propose la répartition suivante :

PLAN DE FINANCEMENT	
Région – 30%	7 662,00 €
Département – 30%	7 662,00 €
Département – FDAL 2024 – 20%	5 108,00 €
Autofinancement – 20%	5 108,00 €
TOTAL HT	**25 540,00 €**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de l'adopter.

Mme Marie GILAMA demande par qui a été abîmée cette piste ?
Mr le Maire répond que la détérioration s'est faite à l'occasion de la construction des vestiaires, par les engins de chantier.
Mme Marie GILAMA demande si des démarches ont été faites auprès des entreprises, pour leur responsabilité ?
Mr le Maire indique qu'ils n'avaient pas d'autre choix que d'emprunter cette piste et qu'elle était déjà bien endommagée avant ces travaux.
Mr Dominique CASTAGNE souhaite savoir si elle sera regoudronnée.
Mr Jean LABORDE indique qu'il y avait de nombreuses crevasses sur la surface. Elle sera refaite, sur toute la longueur en enrobé avec un enduit supplémentaire, afin d'éviter que ces problèmes ne surviennent à nouveau.
Mr Alain PEZE confirme et ajoute que par ailleurs, des racines souterraines ont également aggravé les dommages.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Accepte** le plan de financement ci-dessus ;

- **Charge** monsieur le Maire de compléter les dossiers de demandes de subventions auprès des différents financeurs ;
- **Autorise** monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour mener à bien ce projet

VOTE : POUR : 19

5 – PLAN DE FINANCEMENT DE LA DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA REALISATION DE LA NOUVELLE MISION DE L'ENTREPRISE EODD SUR LE SITE DE LA FRICHE SCE

Monsieur le Maire informe que dans le cadre du projet de requalification de la friche SCE en quartier de village, la commune de LEZAT-SUR-LEZE a fait réaliser en 2023 une mission d'expertises environnementales afin de préciser l'état de pollution des milieux sol et eau et ainsi sécuriser l'acquisition du terrain par l'EPF pour le compte de la commune.

Monsieur le Maire ajoute que le résultat de ces premières études a permis d'identifier différentes zones présentant des contaminations dans les sols, en lien avec les activités passées du site de friche Ex-SCE, présentant des enjeux différents :

- Deux zones avec des impacts faibles à modérés et délimités en profondeur (métaux, cyanures et COHV au droit de l'atelier de galvanisation et métaux, COHV et hydrocarbures au droit du parc à déchets), présentant des extensions latérales probablement limitées aux contours immédiats des anciennes activités.
- Une zone montrant un impact significatif en COHV et en BTEX, située à l'extérieur des bâtiments à proximité d'une ancienne cuve de stockages des effluents, atteignant les terrains en profondeur (4,5m) et dont la délimitation latérale n'est pas clairement identifiée. Cette zone constitue une source de pollution potentielle pouvant impacter les eaux souterraines au droit direct de la zone et peut être à l'origine de dégazage de COHV vers l'air ambiant. Des traces en COHV ont en effet été analysées dans les eaux du puits situé en latéral hydraulique du site.

Monsieur le Maire informe que compte tenu de son intensité et des polluants identifiés (COHV et BTEX), et après discussion avec les services de l'EPF et de l'ADEME, il est important que des investigations complémentaires y soient réalisées afin de préciser l'extension de la pollution (sols et eaux souterraines) et de vérifier le dégazage des composés présents dans les sols.

Monsieur le Maire ajoute que les informations récoltées permettront d'affiner les volumes de terres polluées et d'étudier les mesures de gestion possibles dans le cadre du plan de gestion. Dans le cas où un traitement de la zone s'avèrerait nécessaire, ces informations permettraient d'étudier différentes techniques autres que l'excavation-élimination hors site, en fonction de leurs coûts, de leur durée et de leur impact environnemental.

Ainsi, monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de complémenter nos connaissances sur cette zone et de réaliser au droit de cet impact principal les investigations minimales pour sécuriser le coût de dépollution de cette zone, à savoir :

- 3 sondages complémentaires en profondeur (0 à 4 m),
- 1 piézair pour caractériser le dégazage des sols,
- 2 piézomètres pour caractériser les transferts vers les eaux de la nappe et s'assurer du sens des écoulements.

Monsieur le Maire informe que le bureau d'études, EODD, qui accompagne la commune de LEZAT-SUR-LEZE dans cette mission, a fait une proposition pour ces investigations complémentaires, pour la somme de 9 736,00 € H.T et 11 683,00€ TTC.

Monsieur le Maire précise que ces travaux vont faire l'objet d'une demande de subventions auprès de plusieurs financeurs. Pour cela, la commune doit fournir un plan de financement.

Monsieur le Maire propose la répartition suivante :

PLAN DE FINANCEMENT	
Région – 30%	2 921,00 €
Département – 30%	2 921,00 €
Autofinancement – 40%	3 894,00 €
TOTAL HT	**9 736,00 €**

Mme Ghislaine CARRIERE donne des définitions d'internet sur les polluants cités : COHV et BTEX.

- *Composés Organo-Halogénés Volatils : cette dénomination regroupe les hydrocarbures chlorés, bromés ou fluorés de faible masse moléculaire (moins de 3 atomes de carbone).*
- *Les **COV BTEX (Benzène – Toluène – Ethylbenzène – Xylènes)** sont des composés organiques volatils appartenant à la famille des hydrocarbures aromatiques. Ces composés aromatiques s'évaporent plus moins rapidement à température ambiante.*

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de l'adopter.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Accepte** le plan de financement ci-dessus ;
- **Charge** monsieur le Maire de compléter les dossiers de demandes de subventions auprès des différents financeurs ;
- **Autorise** monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour mener à bien ce projet.

VOTE : POUR : 19

6 – AUTORISATION ET PROPOSITION D'AUGMENTATION DES CHARGES POUR LES LOCATAIRES DES LOCAUX PROFESSIONNELS AU CENTRE DE SOINS DU BIAC.

Monsieur le Maire informe que les locaux de l'ancienne Maison d'Accueil Spécialisé (EX-MAS) situé sur le site du Biac, sont loués à des professionnels de santé. Il précise que chaque mois, les locataires paient le montant du loyer auquel s'ajoutent les charges locatives.

Monsieur le Maire précise que depuis l'ouverture du centre de soins en 2019, les charges locatives n'ont pas été augmentées. Il ajoute que le montant des charges comprend les consommations électriques, de chauffage et d'eau et varient selon les surfaces des locaux utilisés.

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs des énergies ont considérablement augmenté depuis ces 2 dernières années. Il ajoute donc qu'il serait nécessaire revoir à la hausse les tarifs des charges locatives pour les professionnels occupant le centre de soins.

Monsieur le Maire propose de délibérer à ce sujet pour convenir ou non d'une hausse des tarifs et le taux d'augmentation si nécessaire.

Mr Dominique CASTAGNE propose de valider une augmentation qui couvre au moins les augmentations des charges.

Plusieurs propositions sont faites. Il est décidé de voter le même taux pour tous, à savoir une augmentation de 20 % par local.
Mme Claudine SACILOTTO donne les détails pour chaque local loué. Ainsi, l'augmentation serait de 4 euros, pour le plus petit local jusqu'à 30 euros, pour le plus grand.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Décide** le taux d'augmentation à 20 % pour chaque locataire du centre de soins du Biac.
- **Charge** Monsieur le Maire de procéder à la notification de l'augmentation du tarif des charges aux locataires,
- **Charge** monsieur le Maire de rédiger et signer tous les documents nécessaires à cette délibération.

VOTE : POUR : 19

7 – AUTORISATION DE VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR LA SCOLARITÉ D'UN ENFANT DE LA COMMUNE, HOSPITALISÉ AU CH-G. MARCHANT

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée que la commune a reçu un courrier de la part du Centre Hospitalier G. MARCHANT portant sur une demande de participation financière pour la scolarisation d'enfants hospitalisés qui résident à LEZAT-SUR-LEZE.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un enfant, dont l'état de santé nécessite une prise en charge sanitaire, et qui bénéficie d'une scolarité en hôpital de jour, afin de poursuivre ses acquisitions scolaires. Il ajoute que

la scolarité s'effectue en partenariat avec l'école de notre commune ou uniquement en interne. De plus, le courrier indique que le budget des classes correspondant à ce dispositif spécifique repose sur la participation financière des municipalités.

Monsieur le Maire indique qu'il est donc nécessaire de discuter sur l'octroi d'une participation financière ou non et si nécessaire, de convenir d'un montant de celle-ci.

Monsieur le Maire précise que la somme est libre et donne une liste des participations par commune, transmise par l'organisme. Les communes participantes ont versé des sommes allant de 100 à 800 euros, pour 2023.
Mr Claude LLUIS propose la somme de 300 euros.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du courrier et des documents en annexe, et après avoir délibéré :

- **Accepte** la participation financière de 300,00€ pour les frais de scolarité d'un élève de la commune au Centre Hospitalier G. MARCHANT à Toulouse ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à ce dossier ;
- **Charge** Monsieur le Maire de verser la participation au Centre Hospitalier G. MARCHANT.

VOTE : POUR : 19

8 – INFORMATIONS DIVERSES

- **France SERVICES :**

Mr le Maire donne le nombre de démarches effectuées pour les mois de janvier et février 2024 :

Janvier : 228 démarches au total, soit 127 pour Lézat et 101 pour Le Fossat.
Février : 280 démarches au total, soit 159 pour Lézat et 121 pour Le Fossat.

- **CNI/PASSEPORT :**

Mr le Maire donne le nombre de démarches effectuées pour les cartes d'identités et les passeports, depuis l'ouverture du service, le 28 août 2023 jusqu'au 31 janvier 2024 :

D'août 2023 au 31 décembre 2023 : 1000 dossiers traités ; soit 587 cartes d'identité et 413 passeports.
Du 1er janvier au 31 janvier 2024 : 262 dossiers traités ; soit 137 cartes d'identité et 125 passeports.
Du 1er février au 29 février 2024 : 241 dossiers traités ; soit 130 cartes d'identité et 111 passeports.

Les chiffres sont stables et actuellement, les rendez-vous sont possibles sous 10 jours.

- **IMMEUBLE DE LA SOCIÉTÉ INNOVATECH**

Mr le Maire que les travaux avancent et que les murs sont montés quasiment jusqu'au toit. Des travaux de consolidation supplémentaires ont été nécessaires, après avoir constaté pendant les travaux des fragilités en dessous des fondations. La mise en place de pieux a été indispensable, pour un supplément de 3.300 euros. D'autre part, Mr le Maire est convoqué en tant que témoin à la gendarmerie de Pamiers.

- **SUBVENTIONS 2023**

Mr le Maire informe que les subventions notifiées pour les investissements ne sont pas versées rapidement, notamment celles du Conseil Régional, qui doivent 176.000 euros. Après relance, la Région a répondu qu'en raison de l'augmentation des coûts de l'énergie et des répercutions sur les transports routiers, ferroviaires et lycées, elle est obligée de repousser les dates prévues de versement de ces subventions. On pourrait espérer un règlement partiel en milieu d'année, voire en fin d'année pour le DSIL.

- **DÉMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE**

Mr Claude LLUIS indique que les bénévoles de la bibliothèque souhaitent depuis plusieurs années avoir un local plus grand, pour optimiser leur fonctionnement. Le projet d'aménager les anciennes écuries du Prieuré n'étant pas réalisable dans des délais rapides et exigeant des travaux importants, il est proposé de l'installer dans l'ancienne cantine du Biac. Ce bâtiment a été libéré à la suite de la construction de la nouvelle cantine scolaire et la salle proposée est la plus vaste, avec une surface de 77 m2, contre 44 m2, actuellement dans l'Hôtel de Ville. Par ailleurs, située en rez-de-chaussée, elle est accessible aux personnes à mobilité réduite et elle peut être immédiatement aménagée. Sa situation sur le site du Biac à proximité des écoles, de la maison de retraite et des centres de loisir pourra être attractive pour attirer davantage d'adhérents.

Mr Serge REDINI demande si elle n'est pas située un peu trop loin du centre, pour les personnes âgées du village ?

Mr Claude LLUIS répond qu'actuellement, elle n'est pas accessible en raison des marches pour y accéder. D'autre part, un projet de réaménagement de la place de la mairie et du Jardin des Bénédictins, avec des travaux importants, notamment pour l'accessibilité, amènera très certainement à fermer les accès pendant plusieurs mois. De ce fait, la bibliothèque pourrait ne plus fonctionner pendant tout le temps du chantier. Les travaux de déménagement pourront se faire dès la fin de cette semaine, avec l'aide des employés municipaux. Les responsables de la bibliothèque ont été prévenues, elles ont vu le nouveau local et se sont montrées ravies de cette nouvelle installation.

- **OPÉRATION « PIGEONS »**

Mr le Maire informe qu'une opération d'élimination de pigeons a été réalisée en janvier dernier, par une entreprise spécialisée, sur l'église. Cette opération est rendue nécessaire périodiquement en raison de l'invasion des pigeons dans le village et des nombreuses dégradations qu'ils commettent sur les édifices publics, mais aussi privés. Lors de la dernière intervention, 217 pigeons ont été éliminés.

Mme Josiane ARABEYRE signale que des riverains se sont plaints de retrouver des pigeons morts à proximité de leurs habitations et signale qu'ils sont nombreux sur la Maison des Sœurs.

- **TOITURE DE L'ÉGLISE**

Des travaux d'urgence doivent être réalisés sur les différentes toitures de l'église et du presbytère ainsi que des dalles d'écoulement des eaux de pluie, en raison de nombreuses déjections des pigeons et de tuiles ou bordures détériorées. Un devis de 83.000 euros pour la totalité des travaux a été envoyé.

Mr Jean LABORDE signale que les dalles d'évacuation sont sous-dimensionnées et ne permettent pas un écoulement efficace des eaux de pluie, sur une telle surface de toiture. Il faudrait remplacer l'ensemble des dalles.

- **INTERVENTION DE LA GENDARMERIE DE LA SEMAINE DERNIÈRE**

Mr Serge REDINI évoque l'intervention de la gendarmerie, avec des hélicoptères, le 22 février, dans le village. Il demande des précisions, en raison de l'inquiétude de certains habitants et souhaite savoir combien de malfaiteurs ont été arrêtés.

Mr le Maire indique que deux personnes ont été arrêtées sur 5 présentes dans le véhicule en fuite. Il précise qu'ils venaient de vers Saint-Girons et se rendaient en direction de Toulouse. Ils ont été interceptés après une course poursuite à proximité du supermarché, après avoir fait demi-tour à Saint-Sulpice sur Lèze. Ils auraient 242 cambriolages à leur actif…

- **PLANTATION DE ARBRES SUR LES ABORDS DE LA ROUTE DE CARBONNE**

Mme Ghislaine CARRIERE souhaite savoir qui a planté les arbres sur le talus qui borde la route de Carbonne, après le cimetière.

Mr le Maire répond que c'est le SMIVAL, avec les élèves de l'école primaire et la participation de Mr Dominique FAJEAU. Ils sont destinés à maintenir les abords du fossé.

Mr Alain DEDIEU précise que180 arbres ont été plantés.

Mme Lydia BLANDINIERES indique que les enfants ont fabriqué autant de tuteurs en bois que d'arbres. Ils les ont décorés avec l'aide et les conseils de Mr Dominique FAJEAU. Une inauguration avec la présentation de ce travail a été organisée à la galerie le 20 janvier

- **STATION D'ÉPURATION**

Mr le Maire indique que les travaux de la nouvelle station d'épuration ont débuté, sur la route d'Esperce.

- **REMERCIEMENTS**

Mme Marie GILAMA remercie les membres du Conseil Municipal et les employés municipaux pour leur présence et leurs messages de soutien, à la suite du décès de Mme Paule GILAMA.

- **COMPOSTEURS PARTAGES**

Mme Véronique GRANDET informe que des nouveaux composteurs partagés ont été installés, par le SMECTOM, le 22 février, sur la Place de la Marne, pour les habitants et au nouveau restaurant scolaire du Biac, pour les services de la cantine. Des bioseaux ont été livrés à l'accueil de la mairie, avec des documents à remplir, pour les personnes qui souhaitent utiliser ce service pour leurs déchets organiques. Le SMECTOM fait un suivi régulier de ces équipements dans les villages et gère l'apport de matières sèches ainsi que les cycles de maturation des matières organiques dans les différents bacs. Des personnes bénévoles du village, formées par le SMECTOM, sont également impliquées pour la gestion des composteurs. Elle précise que malgré les craintes émises au moment de l'installation des premiers composteurs, il n'y a pas de dégradations, ni de dépôts sauvages et que les utilisateurs sont respectueux des règles.

Mme Marie GILAMA précise qu'elle se rend régulièrement aux composteurs situés boulevard Pasteur et que les gens sont contents de service.

Mr le Maire conclue en confirmant qu'effectivement il y a moins d'actes de délinquance dans le village et notamment au niveau des toilettes du Jardin des Bénédictins, depuis qu'un rideau en fer en interdit l'accès pendant la nuit.

FIN DE LA SEANCE : 19 h 30.